



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Santé des habitants d'outre-mer

Question écrite n° 9562

### Texte de la question

M. Rodrigue Kokouendo appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation sanitaire en outre-mer. Une étude de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la santé, publiée le 18 avril 2018, montre que les habitants d'outre-mer sont moins nombreux à se percevoir en bonne santé que ceux de métropole. En moyenne, 61 % des habitants de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de La Réunion considèrent que leur état de santé est bon ou très bon, contre 69 % des métropolitains. La part des habitants d'outre-mer qui déclarent avoir eu des problèmes dentaires est de 6 à 14 points plus élevée qu'en métropole. La dernière stratégie de santé pour les outre-mer a été présentée le 25 mai 2016. Il souhaite savoir les mesures que le Gouvernement entend prendre pour améliorer la santé publique en outre-mer et s'il compte présenter une stratégie particulière en la matière.

### Texte de la réponse

La situation sanitaire des territoires ultramarins se caractérise par des écarts avec la situation dans l'Hexagone, même si, malgré des contrastes, les Outre-mer sont dans une meilleure position que celle des pays avoisinants (en particulier pour les Antilles et La Réunion). L'espérance de vie des ultramarins se rapproche désormais de la moyenne nationale, et nombre de préoccupations sanitaires sont communes avec celles de l'Hexagone, mais des risques spécifiques s'y ajoutent : diabète, obésité, maladies infectieuses ou chroniques, risques environnementaux. La Stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022, adoptée fin décembre 2017, les plans et programmes nationaux associés et les projets régionaux de santé (PRS de Guadeloupe/Saint-Martin/Saint-Barthélemy, Martinique, Océan indien et Guyane) ou feuilles de route territoriales (Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon), établis au premier semestre 2018, priorisent les actions à mener sur les 5 prochaines années, selon 4 axes : - mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention dans tous les milieux ; - lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ; - garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé ; - innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place de l'utilisateur. Au sein de ces 4 axes, la SNS détermine 11 domaines d'action prioritaires déclinés en 43 objectifs nationaux d'amélioration de la santé et de la protection sociale contre les conséquences de la maladie, de l'accident et du handicap. S'agissant des Outre-mer, l'ensemble des objectifs identifiés dans la SNS s'y appliquent avec une intensité d'effort supplémentaire eu égard à l'acuité des problématiques dans ces territoires. La stratégie poursuit également 14 objectifs complémentaires qui leur sont propres : - pour l'ensemble des collectivités : o améliorer l'état de santé des mères et des enfants, o réduire l'incidence des maladies chroniques, notamment du diabète et de ses complications, o renforcer les stratégies de prévention, de lutte contre les maladies zoonotiques et de gestion des flambées épidémiques, o réduire l'exposition des populations aux risques naturels, o améliorer l'accessibilité et l'approvisionnement en produits de santé, o faire évoluer la gouvernance du système de santé et renforcer l'attractivité de ces territoires pour les professionnels de santé et pour les équipes de direction, o renforcer et adapter l'offre de formation initiale et continue, o définir une trajectoire de rattrapage de la qualité du système de santé par rapport à l'Hexagone, o structurer et prioriser les transferts et évacuations sanitaires au sein des territoires d'outre-mer et entre ces

territoires et l'Hexagone, o renforcer la coopération régionale et internationale et la coopération entre territoires d'outre-mer. - Concernant plus particulièrement la Guadeloupe et la Martinique : o réduire l'exposition au chlordécone. - Concernant plus particulièrement la Guyane, Mayotte et Wallis et Futuna : o renforcer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous. - Concernant Mayotte : o améliorer l'accès aux droits et aux soins, o garantir une couverture vaccinale protectrice pour la population.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rodrigue Kokouendo](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9562

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [19 juin 2018](#), page 5246

**Réponse publiée au JO le :** [9 octobre 2018](#), page 9122